



La prime d'activité

Qui

Tout travailleur (salariés, indépendants), dès 18 ans, même à temps partiel, qui gagne entre 0,5 et 1,3 fois le Smic, soit entre 571,86 et 1486,83 euros net.

Les élèves, étudiants, stagiaires et apprentis qui travaillent doivent avoir un revenu professionnel au moins égal à 893,24 € net par mois (*plafond de sécurité sociale de l'article R.512-2 du code de la sécurité sociale*) pour bénéficier de la prime.

Quoi

Prime mensuelle, non imposable, qui complète les revenus d'activité modestes.

Prime composée de deux éléments qui s'ajoutent :

• Un montant forfaitaire, qui varie en fonction des ressources du foyer et qui est majoré en fonction de la composition du foyer :

- une personne seule : **524,16€**
- un couple sans enfant : 786€ (majoration de
- un couple avec 1 enfant : 943€
- un couple avec 2 enfants : 1100€

• un bonus individualisé, **plafonné à 67€**, en fonction des revenus professionnels de chaque travailleur composant le foyer:

- revenus entre 0,5 SMIC et 0,8 SMIC (entre 571,86€ et 914,98€ net), bonus variable jusqu'à 67€ ;
- revenus entre 0,8 SMIC et 1,3 SMIC (entre 914,98€ et 1486,83€ net), le bonus est constant à 67€. Au-delà, la prime n'est plus due.

Où

Pour toutes les personnes qui travaillent sur le territoire français, y compris les DOM-TOM (sauf Mayotte qui fera l'objet d'une ordonnance d'adaptation au 1^{er} semestre 2016).

Quand

-Dès le 1^{er} janvier 2016 ; toute demande déposée jusqu'au 31 mars 2016 sera rétroactive au 1^{er} janvier 2016

-prime versée chaque mois, seulement si supérieure ou égale à 15 €.

Comment

- montant sera calculé et versée par la CAF ou la MSA en fonction de la composition et des ressources du foyer ;

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

- déclaration des revenus : pour les salariés, déclarer les 3 derniers mois; pour les indépendants, déclarer les revenus de l'année n-2.

Le montant de la prime sera calculé pour 3 mois fixes. Durant ces 3 mois, il ne variera pas en fonction des changements de situation, familiale et professionnelle, du bénéficiaire ;

-si vous perceviez le RSA activité, vous n'avez aucune démarche à effectuer, la demande est automatique. Les personnes qui perçoivent le RSA socle, en cas de prise d'emploi ultérieure, n'auront aucune démarche à effectuer.

-si vous perceviez la prime pour l'emploi en 2015 sur votre avis d'imposition, vous devez faire une demande auprès de la CAF, soit par téléprocédure, un service d'aide est mis en place dans les CAF ; à défaut vous pouvez remplir un formulaire papier, téléchargeable sur internet ou disponible en caisse.

Un simulateur des droits vous permet d'évaluer anonymement et directement le montant de votre prime, avec un récapitulatif disponible à l'issue de votre simulation.

Simulateur CAF Prime d'activité : [https://caf-france-
opa.custhelp.com/owdb/1/investigate/PrimeActiviteSimulateur/fr-
FR/ScreenOrder~Main~qs%2436c1f3b1-5668-4d1d-b073-
90510e7240e1%24global%24global/qs%2436c1f3b1-5668-4d1d-b073-
90510e7240e1%24global%24global](https://caf-france-
opa.custhelp.com/owdb/1/investigate/PrimeActiviteSimulateur/fr-
FR/ScreenOrder~Main~qs%2436c1f3b1-5668-4d1d-b073-
90510e7240e1%24global%24global/qs%2436c1f3b1-5668-4d1d-b073-
90510e7240e1%24global%24global)

Ou <https://www.caf.fr/aides-et-services/les-services-en-ligne/estimer-vos-droits/simulation-prime-d-activite>

Pourquoi

La Prime d'activité remplace le RSA activité et la prime pour l'emploi, peu efficaces. La Prime d'activité est une prestation qui incite à l'exercice et à la reprise d'activité professionnelle. Elle complète les ressources des travailleurs aux revenus modestes.

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens